

Rapport du DFI sur l'utilisation des ressources par la fondation Promotion Santé Suisse en 2015

1 Contexte

11 Bases légales

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10 ; LAMal) prévoit, aux art. 19 et 20, la promotion active de la santé publique de la part des assureurs et des cantons. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion Santé Suisse (ci-après la fondation), « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures de promotion de la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les cotisations des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions, prélevées sur ces cotisations, est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces contributions.

2 Activités de la fondation en 2015

21 Avancement de la stratégie

La stratégie à long terme de la fondation (horizon 2018) a été approuvée le 19 janvier 2006 par le Conseil de fondation. Elle se concentre, d'une part, sur l'objectif premier de la fondation, à savoir « Renforcer la promotion de la santé et la prévention » et, d'autre part, sur les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – stress ».

Les exposés ci-après s'appuient sur le rapport annuel 2015 publié par la fondation.

1. Poids corporel sain

En 2015, la fondation a poursuivi sa collaboration à long terme avec 20 cantons dans le cadre des programmes d'action cantonaux « Poids corporel sain chez les enfants et les adolescents » (PAC). La fondation soutient les cantons par un financement, une coordination, des prestations de conseil, une mise en réseau et un échange d'informations et de connaissances, ainsi que par des évaluations. Quelque 10 cantons amorcent en 2016 la troisième étape, qui prévoit la mise en œuvre de nouvelles mesures en collaboration avec la fondation. Afin de renforcer l'impact des interventions, la fondation a élaboré en 2015, avec le concours de ses partenaires, un guide pour l'évaluation d'impact des interventions.

Au total, près de 445 000 personnes ont participé aux 19 slowUp (journées découvertes sans voitures) organisées dans différents cantons et régions de Suisse.

2. *Santé psychique – stress*

De concert avec des partenaires de l'économie et de la science, la fondation s'est engagée dans différents projets en faveur de la promotion de la santé en entreprise. L'accent a été mis sur le thème du stress. A cet égard, 23 nouvelles entreprises ont obtenu en 2015 le label Friendly Work Space®. A l'heure actuelle, 169 900 personnes travaillent dans 61 entreprises ayant reçu cette distinction et améliorant sans cesse leurs conditions de travail. En outre, 40 entreprises employant plus de 4900 collaborateurs ont utilisé le S-Tool, le baromètre du stress. Le « Réseau Santé psychique Suisse », géré en collaboration avec trois offices fédéraux (OFSP, OFAS, SECO) ainsi qu'avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), comptait 185 organisations membres en 2015 (128 organisations en 2014).

3. *Renforcer la promotion de la santé et la prévention*

En 2015, dix cantons participent au projet intercantonal «Via – bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées». Dans la perspective de l'élaboration d'un programme d'action cantonal, la troisième évaluation recommande de conserver les éléments éprouvés de « Via », d'adapter la gamme de produits et de sensibiliser encore davantage les acteurs nationaux importants à la thématique de la promotion de la santé chez les personnes âgées.

Sur mandat de la CDS, la fondation collabore à l'heure actuelle activement à l'élaboration de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles, lancée en novembre 2013 par le Dialogue Politique nationale de la santé.

22 Changement au Conseil de fondation

Fin 2015, Barbara Gassmann, représentante de la Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé, a quitté le Conseil de fondation. Elle est remplacée dès 2016 par Gabriela Fontana-Ittensohn, directrice d'études en nutrition et diététique au Département Santé de la Haute école spécialisée bernoise. Le DFI est intervenu auprès du Conseil de fondation afin que la représentation des genres et des minorités linguistiques soit mieux assurée au sein du Conseil de fondation. Il en a été tenu compte dans les propositions de nomination qui sont en cours en 2016.

3 Utilisation des ressources en 2015 : examen des comptes

Remarque : en 2015, les comptes annuels ont été établis pour la première fois selon les dispositions du nouveau droit comptable suisse (titre 32° du CO). Suite à ces modifications essentielles, les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas comparables. Cela tient principalement au fait que l'ensemble des charges salariales sont désormais enregistrées sous les charges de personnel et non plus, comme l'année précédente, sous les projets et programmes.

Les contributions annuelles, d'un montant de 2,40 francs par assuré, ont permis de générer 18,286 millions de francs de recettes nettes (après déduction de la TVA) en 2015 (2014 : 18,060 millions de francs). Par ailleurs, la commercialisation de produits

et de prestations de services (p. ex., le label *Friendly Work Space*) a permis de générer des recettes supplémentaires de près de 697 000 francs (2014 : 754 000 francs). Les 300 000 francs de plus s'expliquent par la vente d'un logiciel développé par la fondation à une institution externe ainsi que par les excédents dégagés grâce à la bonne fréquentation des congrès et conférences.

Les charges affectées aux projets et aux programmes se sont élevées, quant à elles, à 11,675 millions de francs.

La position du bilan « Engagements sur projets en cours » comprend les prestations réalisées par des partenaires de projets durant l'année sous revue mais qui n'ont pas encore été facturées (1,930 million de francs ; année précédente : 1,476 million). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2016 à 2019 à hauteur de près de 13,779 millions de francs. Environ 73 % de ce montant concernent le domaine stratégique « Alimentation et activité », qui comprend principalement les programmes d'action cantonaux. Ces engagements n'apparaissent pas au bilan.

Les montants suivants ont été engagés pour les différents projets :

- Gestion des impacts/gestion des connaissances : 456 980 francs ;
- Promotion de la santé et prévention : 749 000 francs ;
- Projets novateurs : 758 851 francs ;
- Poids corporel sain : 4,888 millions de francs ;
- Santé psychique – stress : 3,089 millions de francs ;
- Communication : 1,733 millions de francs.

En 2015, les frais administratifs se sont élevés à 9,907 millions de francs, dont près de 7,837 millions de francs ont été consacrés au poste « Personnel/ressources humaines ». Par rapport à 2014, l'ensemble des frais de personnel a de nouveau augmenté (+18 % ; année précédente : 6,629 millions de francs). Au 31 décembre 2015, la fondation employait 62 personnes au total (année précédente : 53), soit 50,0 postes équivalent plein-temps (année précédente : 43,6). Les « charges d'exploitation » ont augmenté de 880 000 francs, passant à 2,067 millions de francs (année précédente 1,187 millions de francs). La hausse est due aux coûts de planification des travaux d'aménagement réalisés par le locataire sur le nouveau site de Wankdorf et la mise en œuvre d'un projet informatique.

En 2015, les charges totales se sont élevées à 21,583 millions de francs et ont donc diminué de 217 000 francs par rapport à l'année précédente (21,800 millions). Les charges administratives (y c. les coûts salariaux liés aux projets) s'élevaient au total à près de 9,907 millions de francs en 2015, soit à près de 45,4 % des charges totales (en 2014, ce chiffre s'élevait à 7,816 millions de francs, soit à 35,8 % des charges totales).

Avec une perte de près de 756 000 francs, le résultat d'exploitation 2015 est de nouveau négatif (perte de l'année précédente : 2,913 million de francs). Les réserves, qui se traduisent par des liquidités de 8,985 millions de francs, ont augmenté de plus de 2,344 millions de francs par rapport à l'année précédente, notamment en raison de la vente de l'immeuble.

4 Gestion de l'efficacité

Ces dernières années, la Fondation a énormément investi dans la mise en place d'une gestion de l'efficacité. Afin de remplir son mandat légal, elle surveille, sur la base d'indicateurs précis, la mise en œuvre, la qualité et, en particulier, l'efficacité de ses programmes et de ses projets de grande envergure (monitorage). En outre, elle fait évaluer ses activités par des instituts de recherche indépendants, sur la base de modèles d'efficacité scientifiquement fondés. Les évaluations se concentrent, selon l'état d'avancement des programmes et des projets, sur l'applicabilité, sur l'atteinte des objectifs et/ou sur l'économicité. Des informations plus précises figurent dans les rapports d'évaluations correspondants.

S'agissant de la garantie de la qualité des projets et des programmes ainsi que de leur développement, la fondation utilise un set de critères de qualité, de même que des instruments permettant d'en contrôler et d'en améliorer la qualité.

5 Conclusions et perspectives

51 Mise en œuvre de la stratégie

Les documents soumis à l'autorité de surveillance sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation permettent de relever que la fondation est en bonne voie dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment pour les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – Stress ». L'année 2015 est la quatrième année du 2^e cycle stratégique (2012 – 2015). En adaptant l'orientation stratégique, le domaine santé psychique/stress a fait l'objet d'une attention plus marquée, ce qui a entraîné davantage de mesures et, partant, des dépenses plus élevées et a nécessité davantage de personnel dans ce domaine. Le DFI a signalé à la fondation qu'avec 50 postes à plein temps et une charge salariale de près de 7,839 millions de francs, la limite supérieure a été définitivement atteinte. Le Conseil de fondation en a tenu compte en ce sens qu'il a stoppé tout nouvel engagement pour 2016 et 2017.

52 Détermination de la contribution pour l'année 2017

Pour pouvoir mettre en œuvre les champs d'action et les mesures élaborés sur mandat du Dialogue Politique nationale de la santé dans le cadre du rapport « Santé psychique en Suisse » de mai 2015, la fondation a, le 10 février 2016, présenté au DFI une demande d'augmentation du supplément de prime à partir de 2017. C'est la première fois en 20 ans qu'une telle demande est présentée.

Après avoir examiné la demande, le DFI a, du 14 avril au 14 juin 2016, mené une consultation relative au projet d'ordonnance sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies. Le 1^{er} juillet 2016, il a décidé d'augmenter en deux étapes le supplément de prime LAMal, qui s'élève aujourd'hui à 2,40 francs par an et par assuré. En 2017, il atteindra 3,60 francs. La fondation pourra ainsi soutenir en particulier la prévention et la détection des maladies psychiques dans le cadre de pro-

grammes d'action cantonaux. En 2018, le supplément augmentera une nouvelle fois de 1,20 francs ; cette hausse servira, d'une part, à renforcer les mesures de promotion de la santé chez les personnes âgées (p. ex., prévention des chutes ou de la dénutrition) et, d'autre part, à financer des projets de prévention innovants axés notamment sur les maladies non transmissibles.

La grande majorité des participants à la consultation a approuvé l'augmentation en deux temps du supplément de prime. Plusieurs critiques formulées à cette occasion ont par ailleurs été prises en compte. Ainsi, le projet dispose expressément que la contribution n'augmentera plus jusqu'à la fin 2024 au moins. En outre, les modalités d'utilisation des ressources seront réévaluées chaque année sur la base d'un monitoring régulier. Cela permettra de garantir que les fonds seront utilisés de manière optimale les années ultérieures. Enfin, le DFI rendra compte chaque année aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de la contribution (RS 832.108 ; RO 2016 2695 et RO 2016 2697).

Le montant de ce supplément n'a pas augmenté depuis 1998 et n'a jamais été adapté au renchérissement. En 1998, il représentait 0,15 % de la prime standard (adulte avec franchise de 300 francs et couverture accidents). La hausse approuvée par le DFI fera passer ce pourcentage de 0,04 aujourd'hui à 0,08 en 2018.

Dans le cadre de l'approbation du budget, des comptes et du rapport d'activité de la fondation conformément à l'art. 20, al. 3, LAMal, d'une part, et sur la base du monitoring susmentionné et d'analyses des effets, d'autre part, le DFI et la fondation réévalueront chaque année les modalités régissant l'utilisation de la contribution et les fixeront dans une convention de collaboration. En convenant de ces modalités, le DFI et la fondation veilleront en particulier à ce qu'une proportion suffisamment importante des ressources soit consacrée au financement d'activités et de programmes cantonaux ainsi qu'à des projets de tiers, et que la poursuite des projets cantonaux pluriannuels soit assurée. Les commissions seront informées du résultat de ces discussions dans le cadre des prochains rapports qui seront par conséquent plus élaborés.

En plus de la mise à jour annuelle de la convention de collaboration, une évaluation du processus et, une évaluation des résultats des activités de la Fondation seront effectuées en 2022/2023.

21 octobre 2016

Table des matières

1	Contexte	1
	11 Bases légales	1
2	Activités de la fondation en 2015	1
	21 Avancement de la stratégie	1
	22 Changement au Conseil de fondation	2
3	Utilisation des ressources en 2015 : examen des comptes	3
4	Gestion de l'efficacité	4
5	Conclusions et perspectives	4
	51 Mise en œuvre de la stratégie	4
	52 Détermination de la contribution pour l'année 2017	